

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Baons-le-Comte, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/10/2022

Présents : Catherine MAILLOT, Mylène DUBUISSON, Laurent LEMERCIER, Christophe COURVALET, Jean-Claude DESCHAMPS, Jean-Jacques MAILLOT, Franck THIOLENT, Marie-Pascale OAKMAN, Arnaud BEUZELIN

Absents excusés : André CANAL ayant donné pouvoir à Catherine MAILLOT

Absent : Mélanie TORCHY

Secrétaire de séance : Mylène DUBUISSON

En présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour

- 1/ Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (éoliennes)
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2022
- 3/ Enquête publique sur la hauteur des éoliennes avant la construction du parc
- 4/ Transfert au SDE 76 de la compétence IRVE
- 5/ Validation de la proposition de la ligne de trésorerie
- 6/ Questions diverses

1/ DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'enquête publique sur la hauteur des éoliennes avant la construction du parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 9 voix pour d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2/ APPROBATION DU PROCES VERBAL du 13 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

3/ ENQUETE PUBLIQUE SUR LA HAUTEUR DES EOLIENNES AVANT LA CONSTRUCTION DU PARC

Une enquête publique a été débutée le 7/11/2022 et prendra fin le 22/11/2022 concernant le parc éolien d'Envronville-Hautot-le-Vatois.

Les éoliennes sont basées sur Envronville et pour optimiser l'efficacité il est nécessaire de rehausser celles-ci de 5 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la demande de rehausser les mâts des éoliennes de 5 m avec 1 abstention et 1 voix contre et 8 voix pour.

4/ TRANSFERT AU SDE 76 DE LA COMPETENCE IRVE

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la loi LOM et à la loi climat résilience, le SDE 76 doit élaborer un schéma global de projection d'implantation de bornes de recharges. Cette loi notamment impose d'ici à 2025 une obligation d'implantation de bornes sur tous les parkings privés et publics, et ce toutes les 20 places...

Le schéma, une fois validé permet au syndicat de prétendre à une subvention de 75 % sur le raccordement. Les bornes seront ensuite installées par le SDE 76.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'approuve pas le transfert de la compétence IRVE au SDE avec 5 abstentions et 3 voix contre et 2 voix pour.

6/ VALIDATION DE LA PROPOSITION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

- Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mme le Maire et après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

De contracter auprès du crédit agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 15 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuel pour la commune de Baons-le-Comte pour un an.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie	15 000 €
Taux variable sur index	euribor 1 mois moyenné, fluooré 0 %
Marge	1.35 %
Périodicité de la facturation des intérêts	mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages	5 000 €
Commission d'engagement	0,10 % soit un montant de 15 %
Frais de dossier	85 €

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de la commune de Baons-le-Comte pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine, et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur la bibliothèque : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque a été déménagée à l'école, pour des raisons de sécurité et à la demande du CAUE 76, toutefois, les horaires restent inchangés.
- L'éclairage public : une demande de réparation a été faite auprès du SDE 76 les 3/11 et 8/11 mais à ce jour il n'y a eu aucun retour. Franck THIOLENT relance le SDE 76.
- Il a été demandé où en était le distributeur à pains : il était convenu de recontacter le propriétaire courant novembre, et une date est fixée pour l'aménagement électrique et la dalle.

- Concernant la peinture de signalisation des « stop » : la période n'est pas propice car les sols sont humides, toutefois, une légère couche sera effectuée pour marquer ceux effacés et cet été, une peinture pour marquage au sol sera effectuée.
- Nuisances sonores : les aboiements perdurent et des coups de fusils ont également été entendus : il est demandé de se rapprocher de la fédération de chasse.
- Dégradation au niveau de l'abribus : il a été soulevé que l'abribus, malgré les aménagements de la municipalité pour laisser l'endroit propre, constate des dégradations et du vandalisme.
- Locations des tables et des chaises : il est envisagé de louer 2 € les tables, 0.50 centimes les chaises et une caution de 250 € serait demandée. Reste à se renseigner sur les modalités d'encaissements des produits.
- Point cimetière : de nouveau des vols ont eu lieu dans le cimetière, de plus, certaines familles dont les défunts enterrés en bordure du mur, se sont plaintes car les arbres perdant leurs épines salissent énormément les monuments. La mairie continuera l'entretien de la haie et du cimetière, l'entretien des tombes incombant aux familles.
- Il est demandé de couper les branches route de l'échevin car celles-ci rayent le car. Le nécessaire sera fait semaine 45.

..... *Fin de la séance à 22 h 05*

Le secrétaire de séance
Mylène DUBUISSON

Le Maire
Catherine MAILLOT

